



CATEGORIE B – Apprentissage Anticipé de la Conduite

1. Contexte :

- Arrêté du 13 mai 2013 relatif au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

2. Personnes concernées :

La catégorie B autorise à conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg.

3. Intervenants :

La formation est effectuée par un Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière.

4. Durée :

La formation, peut débuter à l'âge de 15 ans, est d'une durée minimale de 20h dont au moins 15h sur les voies ouvertes à la circulation, sauf si élève déjà titulaire d'une catégorie de permis autre que B1 et AM. Nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

Remarque : La formation est décomposée en 2 phases : une phase de formation initiale et une phase de conduite accompagnée.

- a) La **phase de formation initiale** est composée d'une partie théorique et d'une pratique pouvant être organisées en alternance par l'école de conduite. Elle se termine par la délivrance d'une **Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.
- b) La **phase de conduite accompagnée** s'effectue en présence d'un accompagnateur titulaire du permis de la catégorie B depuis au moins 5 ans sans interruption. Elle a une durée minimale d'un **an** et une distance minimale de **3 000 km** sur le territoire national.

Elle se compose de :

- **un rendez-vous préalable** d'une durée minimum de **deux heures** avec au moins un accompagnateur sous la forme d'une **séquence de conduite** sur le véhicule-école.
- **au moins deux rendez-vous pédagogiques (RVP)** d'une durée de **trois heures chacun (1h pratique et 2h théoriques)** en présence de l'élève et de l'accompagnateur.
 - Le premier RVP est réalisé entre **4 et 6 mois** après la AFFI.
 - Le deuxième RVP doit avoir lieu lorsqu'**au moins 3 000 kms** ont été parcourus.
 - Un troisième RVP peut être organisé sur les conseils du responsable de l'établissement ou de l'enseignant, à la demande de l'élève ou de l'accompagnateur.



5. Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques ou pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à doubles commandes pour la conduite.

6. Objectifs de la formation :

1. Acquérir les compétences globales définies par le REMC :
 - Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
 - Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité.
 - Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
 - Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.
2. Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

7. Programme de formation :

COMPÉTENCE 1

MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
 Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir
 Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
 Démarrer, s'arrêter
 Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
 Utiliser la boîte de vitesses
 Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
 Regarder autour de soi et avertir
 Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

COMPÉTENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
 Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation
 Adapter l'allure aux situations
 Tourner à droite et à gauche en agglomération
 Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
 Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
 S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPÉTENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Evaluer et maintenir les distances de sécurité
 Croiser, dépasser, être dépassé
 Passer des virages et conduire en déclivité
 Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
 S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
 Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
 Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des

COMPÉTENCE 4

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

Suivre un itinéraire de manière autonome
 Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
 Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
 Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
 Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)



motocyclistes et savoir en tenir compte.
Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers
tels que les tunnels, les ponts...

Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les
situations d'urgence
Pratiquer l'éco-conduite

8. Validation des acquis :

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.